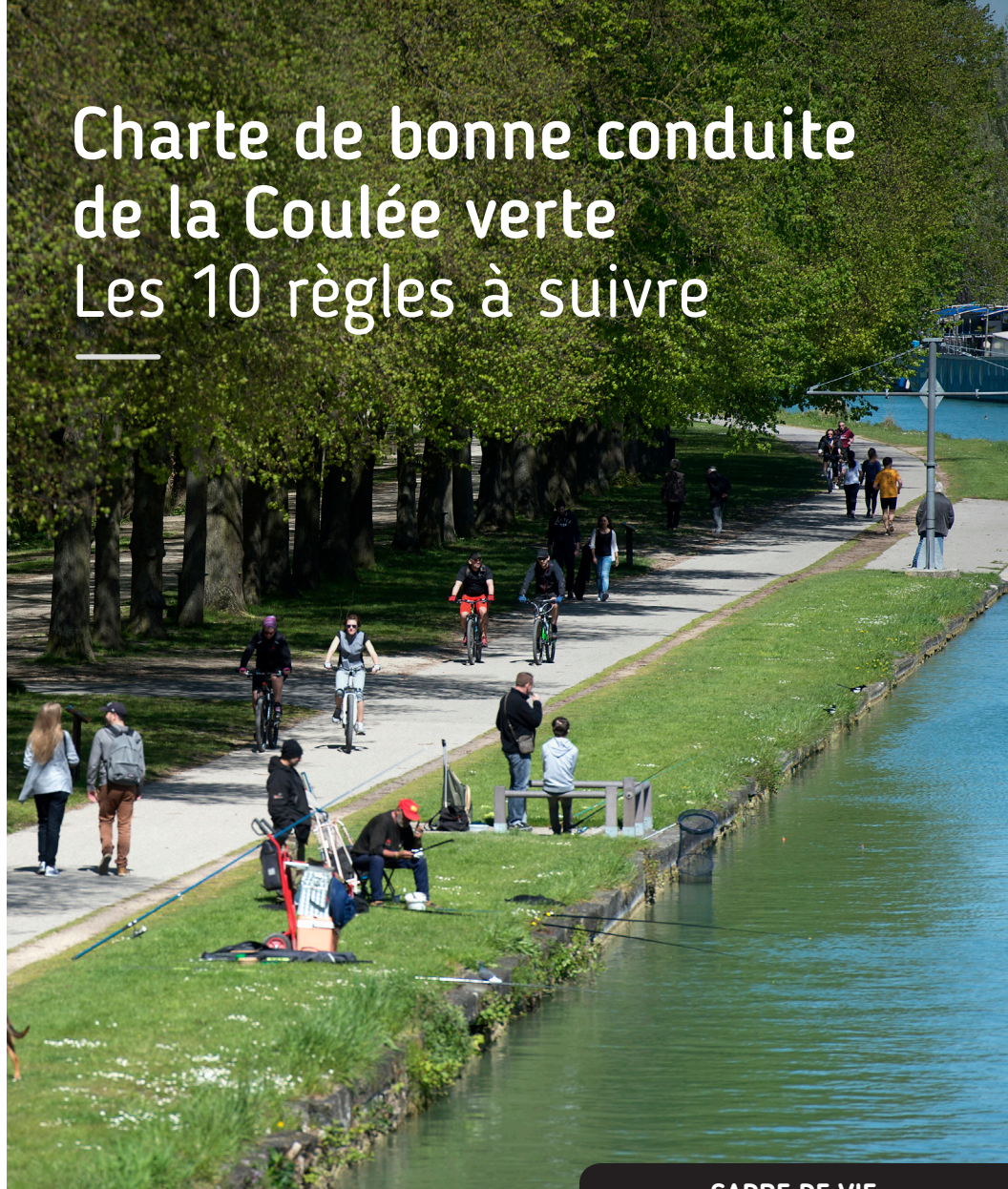


Charte de bonne conduite de la Coulée verte Les 10 règles à suivre



CADRE DE VIE

**GRAND
REIMS**
COMMUNAUTÉ URBAINE

www.grandreims.fr





LA COULÉE VERTE POUR TOUS !

Partageons l'espace : cyclistes, rollers, piétons, personnes à mobilité réduite, pêcheurs, avironneurs...

1 Je suis prudent en toutes circonstances, notamment aux intersections et aux passages sous pont.

2 Je respecte la signalisation et la réglementation propre à cet espace : circulation interdite à tous véhicules et deux-roues motorisés sauf véhicules de service, de secours et d'entretien autorisés.

3 J'adapte ma vitesse à la fréquentation et veille à conserver une distance de sécurité suffisante avec les autres usagers.

4 Je respecte les autres catégories d'usagers et leurs spécificités.

5 Je ne prends pas toute la largeur du cheminement, je me déplace en file indienne et je reste le plus à droite possible.

6 Avant tout dépassement ou changement de direction, je ralentis, je regarde mon environnement, j'informe et je me signale, notamment en utilisant la sonnette pour les cyclistes.

7 Je suis attentif aux réactions inattendues : des jeunes enfants, et en tant que parent, je veille à les encadrer ; des réactions possibles des animaux, et en tant que propriétaire, je les tiens en laisse.

8 Je reste courtois en toutes circonstances. Un bonjour et un sourire sont toujours agréables !

9 Je respecte l'environnement, les plantations, le mobilier et les aménagements mis à la disposition de tous.

10 Au bord de l'eau, je respecte la tranquillité des pêcheurs et les espaces réservés aux avirons. À l'inverse, en tant que pêcheur ou avironneur, je veille à ne pas encombrer le cheminement.